DÉCOUVRIR LE SITE INTERNET

DÉCOUVRIR LE SITE INTERNET

les Pêcheurs de Bretagne

LA LETTRE

SOMMAIRE

Zoom sur...
Les défis 2016

Reportage exclusif
Dans les coulisses de Bruxelles

Chiffres

Brèves
- Olivier Cornec rejoint *Les Pêcheurs de Bretagne*
- Patricia Bergot, nouvelle chargée de mission statistiques et contrôle qualité
- Sélectivité : une nouvelle vidéo !

Portrait
Marcel Le Gac prend sa retraite

ÉDITO

Comme chaque année, le verdict des TACs et quotas est tombé ! Les décisions finales comportent comme d'habitude leurs lots de mauvaises nouvelles et des... moins mauvaises. On peut citer notamment les arrêts biologiques et les limitations de captures sur la sole et le bar. Certes, une partie de ces mesures contraignantes a été proposée par les professionnels eux-mêmes mais c'était pour ne pas subir une coupe encore plus drastique des prises.

Alors que nous montrons notre bonne volonté et notre souci de préserver la ressource, d'autres mesures tant redoutées entrent en application cette année. C'est notamment le cas de l'obligation de débarquement qui s'étend aux pêcheries démersales. Même si la Commission a pris soin de définir une application progressive de cette mesure et quelques exceptions, les professionnels sont tout de même confrontés à un véritable casse-tête pour sa mise en œuvre. Encore un...

Toutes ces décisions européennes impactent fortement nos activités. C'est la raison pour laquelle, nous avons aussi tenu à vous montrer une partie des coulisses de Bruxelles et le travail de notre OP au plus près des institutions européennes. Alors bonne visite et, surtout, bonne année 2016 !

Patrice Donnart
Président de *Les Pêcheurs de Bretagne*

Zoom sur...

LES DÉFIS 2016

Depuis le 1er janvier 2016, de nouvelles mesures sont entrées en vigueur. Aux pêcheurs de faire avec... Certaines d'entre elles s'affichent comme étant de véritables défis. Exemples.

L'obligation de débarquement pour les pêcheries démersales

Entrée en vigueur en 2015 pour les pêcheries pélagiques, l'obligation de débarquement s'est étendue aux pêcheries démersales le 1er janvier 2016.

Premier point rassurant : la mise en œuvre de cette mesure est progressive. Elle ne s'applique effectivement, dans un premier temps, qu'à certaines espèces (églefin, langoustine, lieu noir, merlan, merlu, plie, sole) et à certaines zones. Ce n'est qu'à partir de 2019 que cette mesure concernera l'ensemble des espèces sous quotas.

Comment ça marche ? Les captures sont décomptées des quotas et stockées séparément à bord des navires. Elles sont ensuite commercialisées, en dehors des circuits classiques, vers les filières d'alimentation animale ou de valorisation des coproduits. Mais la mise en œuvre technique de cette obligation pour les navires n'est pas simple.

Pour assurer une application progressive, donc plus douce pour les armements, des dérogations sont prévues dans le cadre de plans de rejets négociés entre les Etats Membres et validés par la Commission européenne. Ainsi, certains navires, dans le cadre de pêcheries multi-espèces, pourront continuer à rejeter un faible pourcentage de leurs captures (entre 3 et 7% selon les espèces). Par ailleurs, les espèces qui ont un fort taux de survie (voir le cas de la langoustine ci-dessous) après capture pourront continuer à être rejetées. Une exception prise pour ne pas engendrer une augmentation de la pression de pêche qui risquerait de fragiliser l'état du stock.

Afin de répondre à cette nouvelle réglementation en limitant les quantités d'espèces débarquées mais non valorisables, les efforts d'amélioration de la sélectivité des engins de pêche sont plus que jamais d'actualité. Aussi, les deux programmes CELSELECT (porté par *Les Pêcheurs de Bretagne* en mer Celtique) et REDRESSE (porté par l'AGLIA dans le golfe de Gascogne) sont prolongés sur l'année 2016 **(voir newsletter N°10 et brèves).**

Langoustine du golfe de Gascogne : exemptée d'obligation de débarquement en 2016

L'exemption permettant de remettre à l'eau les langoustines hors taille a été accordée pour le golfe de Gascogne pour 2016 uniquement. Les professionnels ont l'obligation de s'équiper avant la fin du premier semestre 2016 de dispositifs permettant la remise à l'eau rapide des langoustines lors du tri. De plus, pour que cette autorisation soit prolongée au-delà, l'AGLIA a mis en place un programme pour fournir de nouvelles données sur les taux de survie.

La gestion de la sole

En plus du système de gestion classique par TAC et quotas, la gestion du stock de sole pour 2016 comprend plusieurs mesures qui vont imposer aux navires une adaptation de leur outil (modification du maillage) ou de leur rythme de pêche (arrêt biologique).

Précisons que ces mesures contraignantes ont été proposées par les professionnels eux-mêmes afin de limiter la baisse du quota de sole à 10% au lieu des 37% initialement proposés par la Commission européenne. Les conditions d'application de ces mesures n'ont été finalisées que fin janvier ce qui rend difficile la mise en place du dispositif.

Fileyeurs détenteurs d'une AEP	**Arrêt biologique de 21 jours à quai entre le 1er janvier et le 31 mars 2016. La durée de l'arrêt biologique peut être réduite pour les navires ciblant d'autres espèces que la sole pendant le premier trimestre à condition de suspendre leur AEP et donc de ne pas pêcher plus de 2 tonnes de sole sur cette période et 100 kgs par marée.**
Chalutiers de plus de 12m détenteurs d'une AEP	**Utilisation de chaluts dont la partie droite et le cul de chalut sont en maillage de 80 mm (contre 70 mm) du 1er janvier au 31 mai 2016 et du 1er octobre au 31 décembre 2016.**

Restrictions sur le bar dans la zone au nord du 48ème parallèle

Des arrêts biologiques et des limitations de captures sont instaurés par métier (voir tableau ci-dessous) Rappelons qu'un arrêt biologique est une période durant laquelle il est interdit de capturer ou détenir du bar. Hors de ces périodes, une quantité mensuelle par navire doit être respectée.

Les mesures prises sont drastiques, voire disproportionnées par rapport aux enjeux et pour certaines déconnectées de la réalité du terrain. Tous les métiers étant impactés, ces mesures viennent déstabiliser les équilibres des flottilles. Des diversifications et des reconversions sont d'ores et déjà envisagées mais les possibilités sont très restreintes.

	Arrêt biologique	Limitation hors période d'arrêt biologique
Chalut pélagique	du 1er janvier au 30 juin	1T /mois
Bolinche	du 1er janvier au 30 juin	1T /mois
Chalut de fond	du 1er janvier au 30 juin avec 1% de bar autorisé sur le poids total des captures de la marée	1T /mois
Senne danoise/écossaise	du 1er janvier au 30 juin avec 1% de bar autorisé sur le poids total des captures de la marée	1T /mois
Filet	du 1er février au 31 mars	1,3 T /mois
Palangre	du 1er février au 31 mars	1,3 T /mois

Aires Marines Protégées (AMP)

L'année 2016 sera également une année importante pour la mise en place des Aires Marines Protégées car nous attendons les propositions de désignation des zones Natura 2000 au large du golfe de Gascogne ainsi que les propositions de mesures de gestion dans les eaux écossaises et anglaises...

DANS LES COULISSES DE BRUXELLES

Sur la base des recommandations scientifiques du CIEM, la Commission européenne définit les TACs et quotas pour l'année en cours. Un lent processus de négociations dont l'essentiel se fait en coulisses. Suivons le directeur de *Les Pêcheurs de Bretagne*, Jacques Pichon à Bruxelles lors de la dernière journée de discussion.

Lundi 14 décembre 2015. Jacques Pichon, André Guéguen et Julien Lamothe quittent Quimper pour Bruxelles. Avion puis Thalys... Juste assez de temps de trajet pour réviser les dossiers et peaufiner les arguments pour défendre les intérêts des membres de *Les Pêcheurs de Bretagne*. « *Lundi soir quand nous sommes arrivés, la plupart des délégations étrangères étaient là pour mettre la pression sur les négociateurs*, explique Jacques Pichon. *La délégation française était pléthorique : une soixantaine de personnes contre vingt pour les autres délégations. C'est le signe d'une certaine inquiétude mais cela souligne aussi le fait que la filière a du mal à se rassembler sous la même bannière.* »

Dans le Thalys, Jacques Pichon et André Guéguen en route vers Bruxelles

> « la filière a du mal à se rassembler sous la même bannière. »

Julien Lamothe et Xavier Leduc (Euronor) analysent les premières propositions tard dans la nuit

Même si la délégation ne participe pas directement aux négociations, l'organisation professionnelle *Les Pêcheurs de Bretagne* compte bien peser le plus possible sur la décision finale.

Mais avant tout, il faut obtenir les informations. « *Cette année, nous avons été coupés d'un grand nombre de sources d'informations nous permettant de suivre l'avancée des négociations en amont*, déplore Jacques Pichon.

En revanche, dès le mardi matin 15 décembre, la délégation française nous a transmis en premier la deuxième mouture de la proposition 2016. Nous avons donc commencé à l'analyser et nous l'avons aussitôt transmise aux délégations étrangères, à charge de revanche, bien sûr. Notre but est d'aller très vite ! »

Cette première analyse laissait apparaître des insuffisances flagrantes, notamment sur la sole du golfe de Gascogne (- 37 à – 19%).

Mais le diable se cachant dans les détails, il fallait être très perspicace pour lever d'autres lièvres bien plus conséquents.

« *C'est un peu comme avec les contrats d'assurance, il faut lire les petits caractères et toutes les astérisques*, ironise Jacques Pichon. *La première mouture interdisait par exemple de pêcher une espèce de raie importante pour nous… Les Anglais ont été les premiers à s'en apercevoir et nous ont prévenus.*

Du coup, on s'est tourné vers la Direction des pêches pour qu'elle en tienne compte dans les négociations! C'est le genre de détail qui peut conduire à la catastrophe. On parle quand même de 1 000 tonnes en moins… Même s'il existe parfois quelques crispations, il est de l'intérêt de tous d'entretenir de bons rapports. »

En effet, même si les OP ne participent pas directement à la négociation elles peuvent inciter leurs représentants à soutenir les revendications d'autres délégations sur certains stocks en espérant un retour d'ascenseur sur d'autres espèces. « *La délégation espagnole avait besoin de notre soutien sur le merlu tandis que les Irlandais comptaient sur nous pour la langoustine*, détaille Jacques Pichon.

En retour, ils nous aideront sur l'églefin. Heureusement que nous avons de bons rapports avec les Britanniques sinon nous serions tombés dans le piège de la raie. Malheureusement, cela n'a pas suffi pour le bar. La Commission avait adopté une position très dure et s'y est tenue jusqu'au bout. Comme pour faire exemple ! »

A partir du mardi midi, le travail d'analyse et de transmission des infos étant achevé, priorité est donnée aux rencontres avec les autres délégations, pour amorcer les discussions sur les futurs échanges de quotas notamment, même s'ils ne concernent pas la négociation au Conseil.

Les échanges sont donc allés bon train avec les Irlandais et les Britanniques, des collègues français pour améliorer la coordination à Bruxelles mais aussi avec les Espagnols.

A 3h30 du matin, le compromis final tombe !

Les chefs de délégations viennent informer tous les professionnels présents. Aussitôt, Julien Lamothe prépare une synthèse qu'il envoie aux membres du CA de l'OP.

Sa priorité : donner des informations simples et précises aux professionnels. Chacun étant impacté d'une manière différente, il est important d'être le plus concret possible. Exemple : cabillaud VII : - 10 % (proposition -29 %), églefin VII : -13 % (-27 %), sole VIII : -10 % (-37 %), etc. « *On ne peut pas être satisfait par ce compromis*, conclue Jacques Pichon. *2016 sera une année difficile pour les fileyeurs à soles, les chalutiers de mer Celtique (églefin et bar) et évidemment pour les pélagiques (bar). Même si les baisses n'ont pas été aussi importantes que prévues, les perspectives ne sont pas réjouissantes.*
Nous voyons aujourd'hui les applications concrètes des décisions de 2013 sur le Rendement maximal durable (RMD). Nous sommes aujourd'hui dans une situation de pénurie alors qu'il y a abondance de la ressource.

Bref, on peut hurler tant qu'on veut mais ce compromis a été adopté par 27 pays (dont certains n'ont même pas de façade maritime, ni d'accès à la mer) et on aura du mal à revenir dessus... ». ■

Jacques Pichon et Marc Ghiglia (Ugapf) profitent de ce rendez-vous bruxellois pour rencontrer leurs homologues étrangers

CHIFFRES

Le Conseil se termine sur le compromis suivant :

Merlan	Merlu	Langoustine	Sole
VII	VII	VIII	VIIe
+ 7 %	+ 9 %	+ 9 %	+ 15 %

Lingue bleue	Langoustine	Raie
Statu quo	VIII Statu quo	Maintien du TAC et interdiction raie mêlée

Merlan	Eglefin	Cabillaud	Sole
VIII	VII	VII	VIII
- 20 %	- 13 %	- 10%	- 10 %

BRÈVES

OLIVIER CORNEC REJOINT *LES PÊCHEURS DE BRETAGNE*

Depuis le 1er janvier dernier, Olivier Cornec a intégré l'Organisation professionnelle comme agent de contrôle. Sa mission consistera à vérifier la qualité et la taille des produits de la mer en criée.

Cet ancien marin pêcheur a écumé les mers durant vingt ans au large mais aussi à Lesconil et au Guilvinec sur les talons de la langoustine. Avant de prendre ses nouvelles fonctions, il occupait le poste de capitaine d'armement à Loctudy où il assurait le suivi administratif.

PATRICIA BERGOT, NOUVELLE CHARGÉE DE MISSION STATISTIQUES ET CONTRÔLE QUALITÉ

Titulaire d'un Master « sciences de la mer et du littoral », Patricia a commencé sa carrière comme observatrice des pêches (Oceanic Développement - Concarneau), comme médiatrice scientifique à Océanopolis (Brest) puis comme technicienne pêche pour les campagnes PELGAS et BARGIP.

Aujourd'hui, nouvelle chargée de mission statistiques et contrôle qualité de l'OP elle est chargée de veiller au bon fonctionnement du système de transmission des données de vente en halles à marée et des données logbook mais aussi de l'amélioration de la qualité des produits en criée ainsi que la mise en place de mesures de prévention d'infractions avec des pré-contrôles proposés aux adhérents pour certains engins de pêche.

SÉLECTIVITÉ

Les Pêcheurs de Bretagne a réalisé et mis en ligne une nouvelle vidéo expliquant les enjeux et les outils d'une pêche sélective.
A retrouver sur notre WebTV.

P O R T R A I T

Marcel Le Gac, part en retraite.

LUI AVAIT TOUT PIGÉ…

Une figure incontournable de la criée de Lorient vient de tirer sa révérence. Marcel Le Gac, contrôleur qualité pour Les Pêcheurs de Bretagne, est en retraite depuis le 1er janvier dernier. Hommage à celui qui a dédié toute sa vie au monde de la pêche.

Il a accepté de parler de lui, un peu à contre cœur. Enfin, non. Pas de lui, de sa carrière ! Marcel ne veut pas se mettre en avant. Lors de notre entretien, il détourne habilement les questions trop… personnelles avec beaucoup de malice. L'œil rieur, une rapidité d'esprit à faire pâlir plus d'un jeune, Marcel a roulé sa bosse. Il manie dans la même phrase la diplomatie et l'autorité. On reconnaît là l'expérience de celui qui durant quatorze ans a négocié avec les pêcheurs. L'expérience aussi du marin que ne s'en laisse plus conter.

Marcel appartient à cette génération des gens de mer qui ont été élevés à la dure. Il débute sa carrière de pêcheur à quatorze ans sur un chalutier lorientais. « *J'ai embarqué la première fois en octobre 1960*, se souvient-il très précisément. *Ce n'était pas vraiment un choix de ma part, il fallait bosser. C'était comme ça…* ». Il apprend le métier de marin-pêcheur et gravi peu à peu les échelons. Plus expérimenté, l'ancien mousse intègre l'équipage du Massabielle, à l'époque, le plus grand chalutier de Lorient. Puis, le petit gars de Larmor-Plage part à Brest faire ses classes. Il embarque pour un an sur l'escorteur d'escadre Vauquelin et finit ses obligations militaires sur l'Astrolabe qui effectue des sondages pour des terrassements de l'Ile Longue. Il reprend la mer et devient patron de pêche. « *Je suis devenu mon propre patron en 1970* » dit-il en vérifiant sur son fascicule. Il n'a pas la mémoire qui flanche, rassurez-vous, il veut être précis !

Jacques Pichon remercie Marcel Le Gac pour tout ce qu'il a fait pour la pêche en général et l'OP en particulier.

> **« On a réussi à faire des bons coups. »**

Quand il évoque cette période de premières responsabilités, ses yeux s'illuminent. Les souvenirs refont surface par milliers. Les meilleurs ? « *Tout de suite, comme ça, c'est les bons moments à la pêche*, dit-il en continuant à sonder sa mémoire. *On a réussi à faire des bons coups. Comme cette vingtaine de tonnes prise en deux heures en sud-Irlande. Ça c'est un super souvenir.* » Il a plein d'autres souvenirs mais il préfère évoquer son métier. « *On faisait des marées de 15 jours ou de 10 jours quand j'étais au pélagique entre Cherbourg et Hendaye et je ne trouvais pas le temps long*, explique-t-il. *J'aimais bien être en mer et je ne regrette rien. Aujourd'hui quand je vois des mômes qui refusent de faire ce métier alors qu'il est mieux payé et beaucoup moins physique, je ne comprends pas. Je vous rappelle qu'à mon époque on faisait tout à la main !* » Il rappelle également aux moins de vingt ans, qu'avant, à la pêche côtière, les pêcheurs s'occupait de tout : la débarque, la vente et même la livraison. Loin d'être aigri, il ajoute aussitôt que s'il peut aider un jeune, il n'hésitera pas. Un seul conseil tout de même : avoir le meilleur diplôme possible. « *Si j'avais eu mon brevet, j'en aurais certainement moins bavé et je serai allé beaucoup plus loin* », concède-t-il.

Le Massabielle : une des premières embarcations de Marcel.

Le fascicule de Marcel sur lequel sont inscrits ses embarquements.

Plus en confiance, le gaillard baisse un peu la garde. Il ne peut passer sous silence l'expérience douloureuse de son dernier bateau : un pêche arrière de 18,50 mètres. « *Ce deuxième bateau m'a coûté trop cher, à tous les sens du terme*, dit-il l'air désolé. *Il avait été mal entretenu et ça ne se voyait pas. Mais à l'usage, il y avait sans arrêt des réparations. Finalement, je ne m'en suis pas si mal tiré car j'ai pris un conseiller juridique qui a évité que l'affaire dégénère.* » Entre nous, Marcel fait tout de même un infarctus qui met un terme à sa carrière de pêcheur. Finie la mer.

> **« Comme on ne pouvait pas vérifier tous les lots, il fallait trouver une astuce pour aller vite. J'ai donc inventé la pige ! »**

C'était il y a quatorze ans. Il entre alors à Proma (OP qui après fusion donnera *Les Pêcheurs de Bretagne*) et travaille à la criée de Lorient comme agent de contrôle. Sa mission : vérifier la qualité des produits et leurs tailles. « *L'Europe commençait à être assez pointilleuse sur les tailles, il fallait donc que nous le soyons aussi*, précise-t-il. *Comme on ne pouvait pas vérifier tous les lots, il fallait trouver une astuce pour aller vite. J'ai donc inventé la pige !* » *Efficace et inventif, l'ancien pêcheur. En plus de cette trouvaille, il met sa diplomatie au service de ses anciens collègues. « J'ai toujours essayé d'arranger les choses tant que c'était juste, précise-t-il. De toute manière, c'est moi qui était face aux acheteurs et qui représentait le bateau, donc il fallait être conciliant ! J'espère que je n'ai pas fait trop de mécontent… »*

Aujourd'hui, tout ça, c'est bien fini et la retraite ne l'inspire pas vraiment. « *Je ne sais pas encore trop ce que je vais faire. Pas de pêche de loisir en tout cas ! J'ai déjà trop pêché, je suis sûr d'aller en enfer*, glisse l'espiègle Marcel. *En tout cas, c'est une page qui se tourne et je remercie Les Pêcheurs de Bretagne de m'avoir réservé un enterrement de première classe.* »
Salut Marcel. Et merci. ■

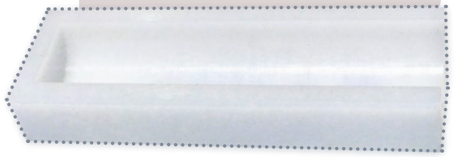

La pige, inventée par Marcel, est un étalon qui permet de mesurer très rapidement la taille des langoustines.

LA LETTRE D'INFORMATION DES PÊCHEURS DE BRETAGNE . FÉVRIER 2016 . N° 11

Directeur de Publication : Jacques Pichon. Comité de rédaction : Marion Fiche, Nolwenn Gace-Rimaud, Yves Foëzon.
Conception, rédaction et mise en page : Djamel Bentaleb, Décrocher la Une et Mathilde Desgré, Karbone Studio. Contact Presse : djamel@karbonestudio.fr
Cette lettre est téléchargeable sur le site internet **www.pecheursdebretagne.eu**

RELATIONS PRESSE

CONTACT

Décrocher la Une
Djamel Bentaleb > 06 81 32 02 49
djamel@karbonestudio.fr

les Pêcheurs de Bretagne

www.pecheursdebretagne.eu

QUIMPER
+33(0) 2 98 10 11 11
7, rue Félix Le Dantec - Créach Gwen
BP 61225 - 29102 Quimper

LORIENT
+33(0) 2 97 37 31 11
6, rue Alphonse Rio
56100 Lorient

LE GUILVINEC
+33(0) 2 98 58 02 11
Terre plein du port
29730 Le Guilvinec

Rédaction **Décrocher la Une** · Conception **Karbone**studio · Photos | Décrocher la Une, Patrick Forget - Sagaphoto, Les Pêcheurs de Bretagne, Fotolia (non crédités)